

Fraude fiscale et Paradis fiscaux

2^e édition

Éric VERNIER

Quand l'exception devient la règle

DUNOD

DU MÊME AUTEUR

Techniques de blanchiment et moyens de lutte, 4^e éd., Dunod, 2017.

La crise en 40 concepts clés, Revue Banque Édition, 2013.

La crise financière en 40 concepts clés, Revue Banque Édition, 2009.

La petite entreprise, elle a tout d'une grande : de l'accompagnement aux choix stratégiques, L'Harmattan, 2006.

Épargne salariale : l'imposture, L'Harmattan, 2003.

Travail et nouvelle économie : aspects de gestion et de droit, L'Harmattan, 2002.

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée. Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2018

11 rue Paul Bert 92240 Malakoff,
www.dunod.com

ISBN 978-2-10-078789-0

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

Avant-propos	3
Introduction	7
Partie I	
Fraude fiscale et paradis fiscaux : de quoi parle-t-on ?	11
Chapitre 1 ■ La fraude fiscale : concepts juridiques et données statistiques	13
Fraude, évasion et optimisation fiscales	14
Définitions	14
Des notions très différentes ?	18
International : le problème du prix de transfert	21
Concurrence entre États : le coup du rescrit fiscal	24
Europe : le carrousel de TVA	25
Coût fiscal et avoirs cachés	26
Chapitre 2 ■ Les paradis fiscaux : histoire et définitions	33
Naissance des paradis fiscaux	34
Eessor et apogée des paradis fiscaux	36
Le paradis fiscal <i>stricto sensu</i>	37
Le paradis bancaire	39
Le paradis judiciaire	39
Définitions hétérogènes des paradis fiscaux : chacun la sienne	40
La typologie OCDE	40
Le classement français	43

La blague Moscovici	47
Le classement des ONG	52
Le concept de paradis patrimonial : l'exemple du Qatar en France	55
Une convention fiscale avantageuse	57
Des investissements grandioses et à fort levier fiscal	58
Chapitre 3 ■ Le blanchiment de la fraude fiscale	61
Définition	62
Les typologies de blanchiment de fraude fiscale	67
Le prêt adossé ou autofinancé	67
La tontine	69
L'immobilier et le commerce	72
La donation déguisée en mutation à titre onéreux	76
Partie II	
Aspects politiques et socio-économiques	83
Chapitre 4 ■ Les conséquences économiques, politiques et sociales	85
Les impacts macroéconomiques de la fraude fiscale et des paradis fiscaux	86
Interférences diplomatiques et paradis fiscaux	90
Crise et consentement à l'impôt	92
Chapitre 5 ■ Les grandes affaires... et les moins grandes	99
Lux Leaks, Swiss Leaks et autres Panama Papers	100
La succession de scandales	101
Où en est-on aujourd'hui ?	102

Paradise Papers	104
Le CV de Nike	104
Engie et les fausses dettes...	105
Enron, l'imagination financière au service du mal économique	107
Les SPV et la déconsolidation	108
Le détournement d'électricité	110
GAFAM : sandwich hollandais et double irlandais	112
Les BMA et la Françafrique	113
Les cas d'école	115
La Pizza Connection	115
Le « virus » de Florence Lamblin et ses sacs à 400 000 euros	116
Le carrousel Carbone Bluenext	118
Les affaires politiques	119
Jérôme Cahuzac et le mensonge d'État	119
Thomas Fabius, le RMIste millionnaire	120
Les tableaux de Claude Guéant	121
Les Balkany, malheureux propriétaires	125
Le cynisme de Thomas Thévenoud et sa phobie administrative	125
Chapitre 6 ■ La réglementation, les projets et les attentes	129
L'organisation en France	130
La lutte contre la fraude fiscale	130
La lutte contre le blanchiment	133
Les sanctions en France	135
De nouvelles mesures nécessaires et attendues	143
La loi FATCA	144
L'échange automatique d'informations	144
Le registre des bénéficiaires effectifs	145
Le projet BEPS	146
Le reporting pays par pays	148

De timides avancées incomplètes et des promesses en suspens	148
Les attentes des spécialistes et des ONG	151

Partie III

Guide touristique des paradis fiscaux	159
--	-----

Chapitre 7 ■ Inventaire avant liquidation	161
--	-----

Des régions paradisiaques	162
Les Caraïbes	168
L'Europe	169
L'Asie-Pacifique	170
Dix fiches de paradis exemplaires	170
Delaware (États-Unis)	171
Îles Caïmans	173
Belize	174
Liechtenstein (Principauté du)	176
City de Londres (Royaume-Uni)	178
Suisse (Confédération helvétique)	180
Monaco (Principauté de)	182
Luxembourg (Grand-Duché du)	184
Niue (Nioué)	186
Hong Kong	188
Le Guide du Mallettard	190

Conclusion générale	199
----------------------------	-----

Annexes	205
----------------	-----

Liste des sigles et abréviations	206
----------------------------------	-----

Glossaire	209
-----------	-----

Liste des figures et tableaux	211
-------------------------------	-----

Index	212
-------	-----

Bibliographie	215
---------------	-----

Remerciements	216
---------------	-----

*À Wedimo... pour qu'il profite bien
du paradis de l'enfance.*

Avant-propos

« L'argent ne fait pas le bonheur de ceux qui n'en ont pas. »

Boris Vian

Ces dernières années, les paradis fiscaux et la fraude fiscale se sont retrouvés au cœur de l'actualité, pour plusieurs raisons qu'il convient de rappeler.

Tout d'abord sur un plan médiatique, de nombreuses affaires ont éclaté, amenant ainsi le grand public à s'intéresser à la problématique de la délinquance financière, source de frustration liée au sentiment d'inéquité perçue : Jérôme Cahuzac, ministre des Finances, qui jure au président de la République et aux représentants du peuple, les yeux dans les yeux, ne pas avoir de compte en Suisse ; Claude Guéant, ancien ministre de l'Intérieur, qui vend 500 000 euros deux tableaux estimés à 30 000 euros ; Thomas Fabius, fils du ministre des Affaires étrangères, sans ressources, qui acquiert un appartement pour 7 millions d'euros alors qu'il est estimé 4,5 millions d'euros ; plus récemment Dominique Perben, qui est arrêté à la frontière suisse avec 15 000 euros en espèces non déclarés ; les époux Balkany accusés d'avoir caché des millions d'euros ; Madonna qui, comme Bono, aurait investi dans une société de fournitures médicales aux Bermudes ; Shakira qui vit à Barcelone, mais qui est domiciliée aux Bahamas. Deux idées ont alors émergé. La première correspond à l'axiome « tous pourris », la seconde relève de l'inégalité de traitement entre l'élite et le peuple. Ce ressenti a profité par conséquent, partout en Europe, aux groupes politiques extrémistes promettant de « nettoyer » la classe dirigeante.

D'autre part, sur le plan international, les institutions ont multiplié les déclarations et les débats sur les paradis fiscaux et le blanchiment. L'OCDE avait publié en 2009 une liste des paradis fiscaux

reprise par le G20 mais très décriée, puisqu'au bout d'une semaine, la liste avait été vidée par de simples promesses¹. Quatre ans plus tard, le Forum mondial sur la transparence et l'échange d'informations à des fins fiscales déclarait « 18 juridictions jugées conformes, 26 conformes pour l'essentiel, 2 partiellement conformes et 4 non conformes. 14 juridictions supplémentaires n'ont pas été notées, dans l'attente d'améliorations de leur cadre juridique et réglementaire pour l'échange de renseignements en matière fiscale ». Le 5 décembre 2017, l'Europe publie une liste suite au scandale des *Paradise Papers*, qui s'est réduite à 7 pays en quelques semaines. Les dirigeants successifs, notamment français, ont annoncé à plusieurs reprises la fin de ces territoires. Or peu de choses ont bougé.

Enfin, sur le plan économique, la crise de 2007 a mis au jour des pratiques bancaires et financières douteuses, provoquant la colère des citoyens. Le temps n'y a rien changé car la litanie des scandales n'a cessé : les *subprimes*, les produits dérivés jouant la baisse, les manipulations de taux sur le LIBOR, les fraudes à la TVA sur les quotas carbone... Pourtant, tout devait avoir été réglé à la suite du scandale Enron au début des années 2000.

De cette liste d'événements est sortie une collection importante d'ouvrages sur la question : journalisme d'investigation à propos de l'évasion et la fraude fiscales, journalisme à sensation relatif aux mallettes ministérielles, études de missions parlementaires, travaux universitaires juridiques ou financiers, rapports d'ONG spécialisées. Il fallait donc, il m'a semblé, proposer un ouvrage complet qui puisse reprendre l'ensemble de ces aspects, accessible à tous et où chacun peut trouver un intérêt, simple curieux comme spécialiste de la question.

C'est cette vision qui en fait son originalité, par une approche diversifiée et exhaustive. Je traiterai donc des paradis fiscaux au sens large, c'est-à-dire paradis fiscaux *stricto sensu* mais aussi paradis bancaires et paradis judiciaires. J'aborderai de la même façon la fraude fiscale, aussi bien dans ses aspects techniques que médiatiques, de l'optimisation fiscale agressive des entreprises jusqu'à la fraude criminelle des organisations mafieuses.

¹ Il suffisait de promettre de signer des accords d'échange d'informations avec d'autres pays membres de l'OCDE pour être retiré de la liste noire.

Cette seconde édition s'enrichit de nouveaux témoignages de personnalités reconnues et d'une actualisation générale forcément importante compte tenu de la prégnance du sujet.

Je vous souhaite une bonne lecture, en espérant que vous trouverez dans cet ouvrage ce que vous êtes venu y chercher.